

Monsieur Le Principal,

Dans le cadre très contraint du budget pour la rentrée 2021, nous savons que la dotation que vous avez reçue pour la SEGPA de votre établissement est amputée de 6 heures.

Dans un message envoyée par la DSDEN début janvier, il vous est expliqué que cette diminution est la conséquence de l'application stricte du décret du 31 juillet 2017. Il vous est également conseillé une organisation pédagogique particulière afin « d'assurer le respect des heures obligatoires dues aux élèves en garantissant bien évidemment la sécurité au sein des ateliers professionnels. ».

Depuis, nous avons eu un CTA le 19 janvier, puis un CTA de repli le 27 janvier, et enfin un CTSD de la Gironde le 28 janvier. Pour préparer toutes ces instances, nous avons travaillé ce dossier en particulier et nous avons constaté que le fameux décret de 2017 n'obligeait en rien à une diminution de la dotation des SEGPA. En effet, **le décret fixe de manière précise les horaires dus aux élèves, en revanche, il ne dit rien quant aux horaires professeurs nécessaires.** Après de nombreux débats lors des différentes instances, Monsieur le Secrétaire Général du Rectorat, ainsi que Monsieur La DASEN de la Gironde, ont bien reconnu qu'il s'agissait d'un choix fait par l'autorité académique dans le cadre d'un budget très contraint.

Nous avons alors rappelé que les élèves de SEGPA font partie de nos élèves les plus fragiles et que les cours d'atelier sont pour eux essentiels. Oui, la suppression d'un tiers de ces cours serait pour nous une erreur grave qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour la scolarité de ces élèves et leur future insertion professionnelle.

Monsieur Le DASEN de la Gironde a semble-t-il évolué dans son analyse. C'est en tout cas ce que nous avons compris de nos échanges, puisqu'il nous a affirmé, et confirmé lors du CTSD du 28 janvier, que la dotation des collèges permettait largement aux chefs d'établissement de financer toutes les heures d'atelier. Oui, il parle d'une marge suffisante pour que les collèges donnent aux SEGPA les 6 heures manquantes afin de dédoubler l'atelier en 4^{ème} et 3^{ème}.

Monsieur Le Principal, vous devriez recevoir un courriel de la DSDEN allant dans ce sens. Peut-être l'avez-vous déjà reçu. C'est en tout cas ce que Monsieur Le DASEN s'est engagé à faire.

Dans tous les cas, même si nous savons l'exercice de répartition des moyens difficile, nous espérons que vous saurez traiter au mieux cette situation en permettant à nos élèves les plus fragiles de garder espoir en l'avenir.

Veillez recevoir, Monsieur Le Principal, mes salutations distinguées.

Eric Mouchet
Secrétaire Académique

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, flowing script that starts with a large, sweeping stroke on the left and ends with a smaller, more intricate flourish on the right.